



Réunion Informelle, 2-3 Mars 2004

*Proposition informelle
du Groupe de Travail de la Société Civile sur l'Information Scientifique*

MISE en ŒUVRE de la DECLARATION et du PLAN d'ACTION

PROPOSITION d'un PROCESSUS d'INTERFACE entre
Les GOUVERNEMENTS et la SOCIETE CIVILE

Soit au niveau du futur groupe de coordination,
Soit au niveau du secrétariat exécutif de la Société Civile, dans son rôle de facilitateur.

1/ Aide à la mise en œuvre au niveau national, à l'initiative de la Société Civile, devant les parlements et institutions nationales des recommandations du Sommet.

Il est proposé d'aider la Société Civile (ONGs accréditées au SMSI) à adresser des demandes de lettre de soutien spécifique à un thème, à l'ensemble des gouvernements par l'intermédiaire de leur délégation au SMSI. Concrètement, pour donner un exemple. Une enquête parlementaire est en cours devant le Parlement Britannique concernant les publications scientifiques. Le groupe de travail de la Société Civile sur l'Information Scientifique a déposé dans son témoignage écrit, les textes du SMSI recommandant le libre accès aux publications scientifiques. Il serait souhaitable de disposer de lettres de soutien de la part de pays motivés par ce sujet. Dans ces lettres, nous souhaitons simplement que les pays motivés déclarent qu'ils accueilleraient avec le plus grand intérêt la mise en œuvre des recommandations du SMSI concernant le libre accès aux publications scientifiques, sans nommer le gouvernement britannique. Ce type de lettre peut être utile pour d'autres enquêtes parlementaires dans d'autres pays. Au lieu de demander individuellement, pays par pays, la demande du groupe de la société civile serait communiquée au groupe de coordination qui transmettrait officiellement la demande au 180 (environ) pays participants au SMSI.

2/ Aide, de la part de la Société Civile, à la mise en œuvre au niveau de chaque pays (principalement au niveau des pays en transition ou en développement), des recommandations du Sommet.

La Société Civile dispose d'un vaste réservoir d'expertise dans le domaine des NTIC qui est offert soit gratuitement, soit à un coût très bas. D'une manière réciproque au paragraphe précédent, il est proposé que les gouvernements motivés puissent adresser des demandes d'expertise au groupe de coordination qui ensuite les communique aux nombreuses ONGs accréditées, au lieu de s'adresser individuellement à toutes les ONGs.

3/ Harmonie des actions en cours ou prévues avec les recommandations ('Compliance').

Il est proposé de permettre à la société civile de permettre d'adresser au groupe de coordinations des observations et suggestions concernant les actions en cours ou prévues dans le cadre du SMSI afin que celles-ci soient mieux en accord avec les textes du SMSI.

4/ Aide pour trouver des ressources financières au sein de la Société Civile.

Les fondations philanthropiques disposent de ressources financières considérables et n'ont pas été présentes au SMSI. Il est très important qu'elles deviennent engagées dans le processus. Il est proposé que le groupe de coordination contacte directement ces fondations à la suite de suggestions communiquées par la Société Civile.